



PRÉFET
DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE

Manche

Unité paysagère

4

La péninsule de la Hague



Sommaire

	Pages
Introduction	3
■ Contexte	3
■ Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001	4
Caractéristiques de l'unité paysagère	7
■ Structure paysagère n° 1 : la côte rocheuse et déchiquetée du nord et de l'ouest de la péninsule	7
■ Structure paysagère n° 2 : le bocage de la Hague intérieure	11
■ Structure paysagère n° 3 : les dunes immenses de Biville et les larges parcelles cultivées de rebord de plateau	14
■ Matériaux et architecture	18
Qualification de l'unité paysagère	20
■ L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement	20
■ Les éléments structurants et ponctuels reconnus	20
■ L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias	22
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre	26
■ Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes	26
■ Les enjeux relevés par les ateliers publics	33
■ Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues	33
Atouts / faiblesses / opportunités / menaces	34
■ Atouts et opportunités	34
■ Faiblesses et menaces	34
Communes concernées en tout ou partie	35



Les dunes de Biville

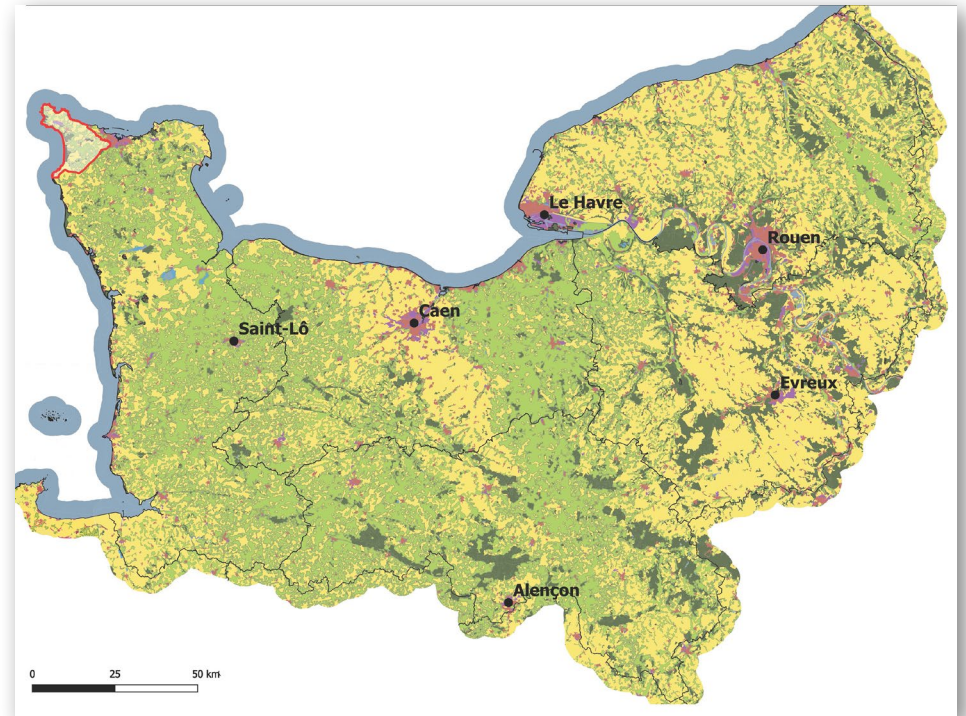
Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; Ils ont à la fois la valeur d'un féminin et d'un masculin.

Photo de couverture :
Le phare de Goury au large du cap de la Hague

Introduction

Contexte

L'unité paysagère de « La péninsule de la Hague » constitue la pointe située à l'extrême nord-ouest du Cotentin et de la Manche. La Hague est fortement influencée par sa position maritime, terre battue par les vents du large, les embruns marins et les vagues qui viennent frapper sa côte. On la surnomme aussi le « Finistère normand », car d'aspect très sauvage et ressentie comme un « bout du monde ». La péninsule est un plateau granitique qui bascule vers le nord et avance en solitaire dans la Manche. Ces paysages détiennent une importante reconnaissance au niveau national, notamment du fait de la pluralité des sites inscrits et classés par l'Etat pour des espaces importants.



Localisation de l'unité paysagère de la péninsule de la Hague au sein de la région Normandie.

Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001

L'atlas de 2001 proposait un découpage très morcelé constitué de nombreuses petites unités paysagères littorales et rétro-littorales :

- la Hague des grands horizons (34) ;
- la côte à falaises déchetées (32) ;
- la côte plate à murets de pierres (31) ;
- les falaises septentrionales du cap de la Hague (30) ;
- la Hague bocagère (29) ;
- la côte ouest du Cotentin : falaises et plages dessinées en croissant (partie du 33).

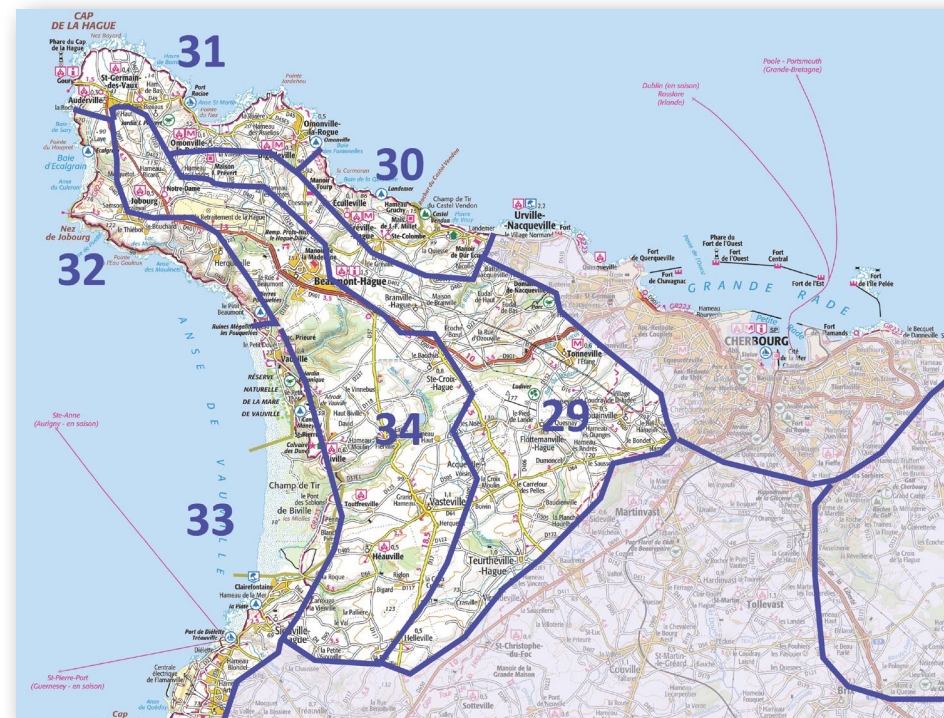
Le regroupement de l'ensemble de ces anciennes unités au sein de « la péninsule de la Hague » a soulevé différents débats au cours des ateliers publics menés avec des acteurs locaux et des habitants.

Pour certains participants, le plateau agricole et bocager n'était pas un élément constitutif de l'unité paysagère de La Hague. Pour les autres, le plateau définissait le rétro-littoral et il conviendrait d'inclure une partie de ce plateau allant de Branville-Hague jusqu'à Vasteville comme une zone tampon. « Le Bocage de la Hague intérieure » est finalement intégré à l'unité en tant que structure paysagère car celui-ci est directement relié à la crête granitique d'orientation nord-ouest/ sud-est (entre Jobourg et Sainte-Croix-Hague) qui permet son développement arboré à l'abri des vents dominants ouest/ sud-ouest.

La définition de la limite entre l'unité de la Hague et celle de Cherbourg avait soulevé de nombreux échanges. Il a été décidé que le hameau Landemer fait figure de seuil assez nette de l'unité. Ce secteur est un point de rupture entre la bande littorale sableuse, cultivée et urbanisée (à l'est) et des paysages d'aspect beaucoup plus rudes et mouvementés, à landes, pâtures et falaises rocheuses (à l'ouest).

Enfin, les participants avaient interrogé la limite sud de l'unité. Certains d'entre eux avaient cité la plage du Platet à la hauteur de Siouville-Hague, ce qui correspondait à une réduction de l'emprise spatiale proposée de l'unité paysagère. D'autres reconnaissaient l'usine de Flamanville comme limite de l'unité paysagère. Le cap de Flamanville marque finalement la

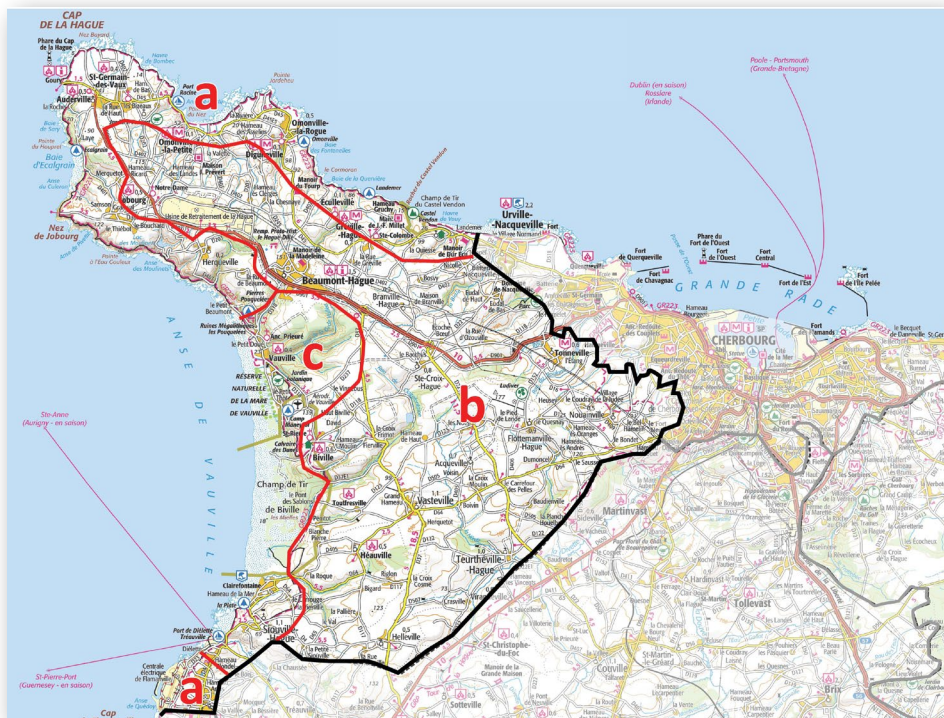
Ancien découpage de 2001



limite sud-ouest de cette unité aux paysages sauvages. Le cap « arrête » les dunes de Biville et vient fermer depuis le Nez de Jobourg, les vues sur la côte basse à havres, située plus au sud. C'est pourquoi il a été retenu comme limite sud de l'unité.

Le littoral ouest de la Hague est sculpté par les assauts de la mer en hautes falaises granitiques abruptes et sauvages. Au sud, dans l'anse de Vauville-Biville, les falaises ont été comblées par des amas sableux venus du large, créant un immense paysage dunaire. Sur le plateau, les parcelles agricoles en cultures ou pâtures, dessinent d'étroits rubans enclos de murets ou de haies dont la hauteur varie selon l'emprise aux vents.

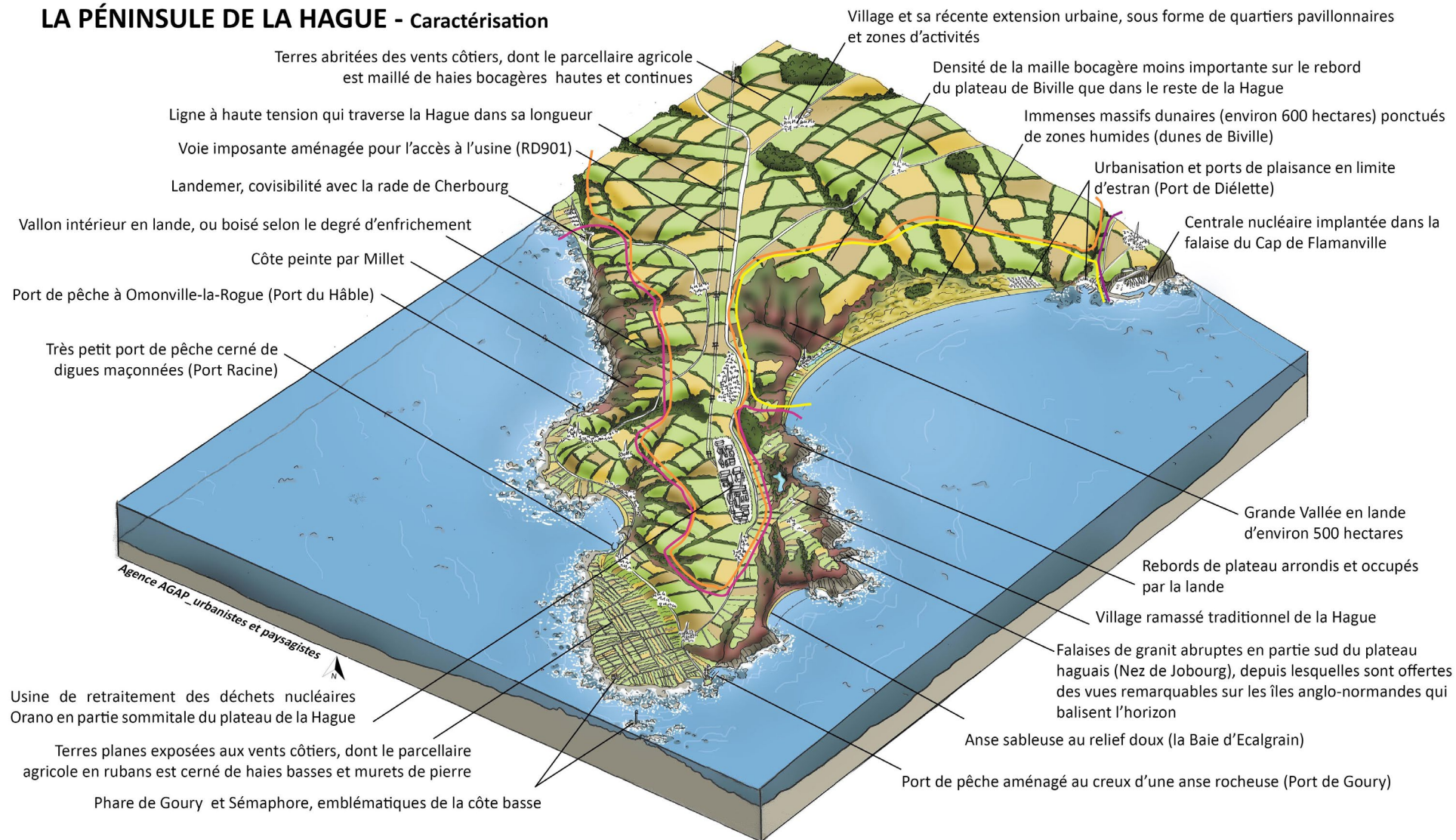
Nouveau découpage



L'actualisation de l'atlas propose de regrouper ces différentes sous-unités très locales en un nouvel ensemble nommé « La Péninsule de la Hague » qui trouve sa cohérence globale dans l'aspect sauvage du trait de côte (falaises, dunes monumentales et côtes basses aux murets de pierres sèches), et par des paysages peu habités de ce plateau, largement battu par les vents. Les variations paysagères plus locales sont retranscrites à travers ces structures :

- le littoral rocheux emblématique de la Hague est reconnu unanimement par les participants aux ateliers publics : « La côte rocheuse et déchiquetée du nord et de l'ouest de la péninsule » (a) ;
- le plateau de la Hague où s'est installée l'usine de traitement Orano et qui constitue la porte de la Hague selon les participants aux ateliers publics : « Le bocage de la Hague intérieure » (b) ;
- et enfin la vaste anse sableuse de Vauville-Biville qui s'étend du cap de Flamanville jusqu'à la Grande Vallée en lande : « Les dunes immenses de Biville et les larges parcelles cultivées de rebord de plateau » (c).

LA PÉNINSULE DE LA HAGUE - Caractérisation



1. LA CÔTE ROCHEUSE ET DÉCHIQUETÉE DU NORD ET DE L'OUEST DE LA PÉNINSULE
2. LE BOCAGE DE LA HAGUE INTÉRIEUR
3. LES DUNES IMMENSES DE BIVILLE ET LES LARGES PARCELLES CULTIVÉES DE REBORD DE PLATEAU

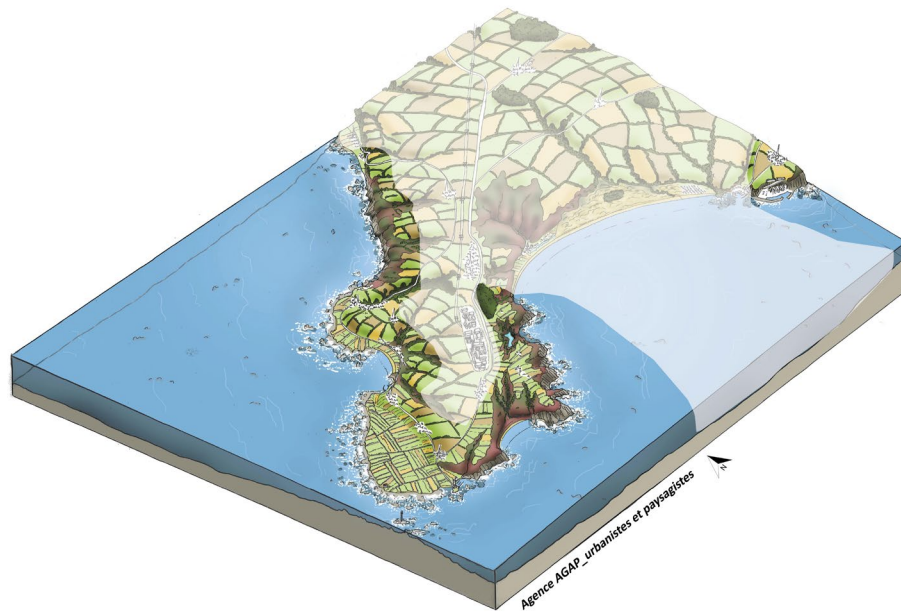
Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

Caractéristiques de l'unité paysagère



Caractériser un paysage vise à décrire ses structures paysagères. Celles-ci permettent de le distinguer des paysages voisins. Chaque structure paysagère fera l'objet d'une description propre au sein de cette unité.

Structure paysagère n° 1 : la côte rocheuse et déchiquetée du nord et de l'ouest de la péninsule



Le front de mer ouest de La Hague est modelé en hautes falaises granitiques abruptes et sauvages par les assauts répétés des vagues. Cette structure paysagère correspond à l'interface entre la terre et la mer, qui caractérise la Hague dans les arts depuis le XIX^e siècle. Cette côte haut perchée offre d'ailleurs des vues remarquables sur les îles anglo-normandes, dont la plus proche (Aurigny) est située à moins de quinze kilomètres de là, dans la Manche. La Hague a été reconnue pour son caractère pittoresque au

niveau national par un classement au titre des sites. Le plateau granitique qui structure la péninsule forme, sur sa frange côtière, un enchaînement de balcons rocheux couverts de landes ou de fougères qui dominent la mer, entrecoupés d'anses sableuses et de vallons encaissés creusés par de petits fleuves côtiers. Seule la côte basse du cap de la Hague se distingue de ces paysages de falaises. Elle possède un étroit parcellaire agricole qui se déploie en rubans perpendiculaires au trait de côte. Ces paysages agricoles et sauvages littoraux sont ponctués de villages, de hameaux nichés dans le paysage et ramassés sur eux-mêmes pour se protéger du vent. De nombreux petits ports de mouillage, un phare et un sémaphore marquent un lien fort avec la mer.

● Les pointes rocheuses sauvages

Le littoral rocheux de la Hague est caractérisé par ses falaises abruptes de granit, dont la plus connue est le Nez de Jobourg. La végétation littorale, adaptée aux embruns et à la houle continue, forme des tapis de couleurs vert vif à rosé. Cette lande rase constituée d'ajoncs, de bruyères, de fougères et de callunes, est canalisée dans les espaces les moins favorables à l'agriculture, sur les pentes raides et dans les fonds de vallons.



Côte est de la Hague, à l'ouest du hameau de Landemer : falaises littorales couvertes d'une lande rase et rosée, où émergent quelques affleurements rocheux.



Vue sur le Nez de Jobourg : aplombs rocheux qui s'enfoncent vers le large, dominés par une végétation de lande rase.

● Les anses sableuses

Coincées entre les pointes rocheuses se dessinent des anses sableuses. Les coteaux arrondis et couverts par la lande sont séparés du trait de côte par une étroite bande de terre cultivée. Ces anses sont longées par une route d'accès au littoral, la route des Caps, qui va jusqu'au Val de Saire et permet de desservir les ports de pêche, les plages et les points de vue.



Baie d'Ecalgrain : falaises mortes dominant l'anse, couvertes de landes roses, séparées de l'estran par une étroite bande de terres pâturées.



Port de Goury : petit port de mouillage coincé entre une pointe rocheuse et la côte basse herbagère.

● La côte basse de la Hague

Cette partie du littoral, positionnée sur la section basse au nord du plateau haguais, est caractérisée par sa planitude et ses paysages ouverts. Ces terres sont traditionnellement pâturées, parfois cultivées (maïs) notamment dans le secteur de Jardeheu et rappellent certains paysages d'Irlande structurés par de petits murets de pierre et haies basses. Cette côte offre des vues sur Aurigny, l'île anglo-normande la plus proche.

Située à environ 500 mètres du trait de côte entre le Nez Bayard et la pointe de la Loge, la Roche Gélétan est un menhir remarquable d'environ 12 mètres de haut dominant la lande. En 1994, un habitat paléolithique (200 000 ans avant J.-C.) y avait été découvert à ses pieds.



Côte basse de la Hague : vue sur l'horizon marin depuis les prairies vertes, dont les limites sont rythmées par les haies basses.



Route de Goury, côte basse structurée par les murets de pierre sèche et dominée par le coteau du plateau de la Hague au sud.

● Les vallons intérieurs

Dans l'arrière-pays, le plateau haguais est entaillé de rivières encaissées, formant des vallons secondaires occupés par la lande, des éléments de bocage ou des boisements, selon le degré d'enfrichement. Les coteaux de ces vallons sont arrondis.



Vue sur le vallon intérieur à Saint-Germain-des-Vaux, anse Saint-Martin. Vallon encaissé occupé par la lande verte à bronze et surmonté par un hameau situé sur le plateau surplombant la mer.



Vallée qui descend vers la baie d'Ecalgrain, Jobourg : vallon caractéristique de la Hague, couvert d'une végétation rase et rarement habité.

● Les rebords de plateau agricole

Le plateau de la Hague est marqué par la ruralité : un parcellaire agricole préservé et dense, maillé de haies basses et de murets de pierre ; de petits hameaux traditionnels. Les maisons de granit et de grès traditionnelles sont compactes et serrées les unes aux autres afin de parer les assauts du vent. Leurs toits sont en schiste bleu.



Entrée du Hameau de Bas à Saint-Germain-des-Vaux : rue étroite traversant le hameau, le long de laquelle se sont concentrées les maisons, entourées de champs et de prairies.



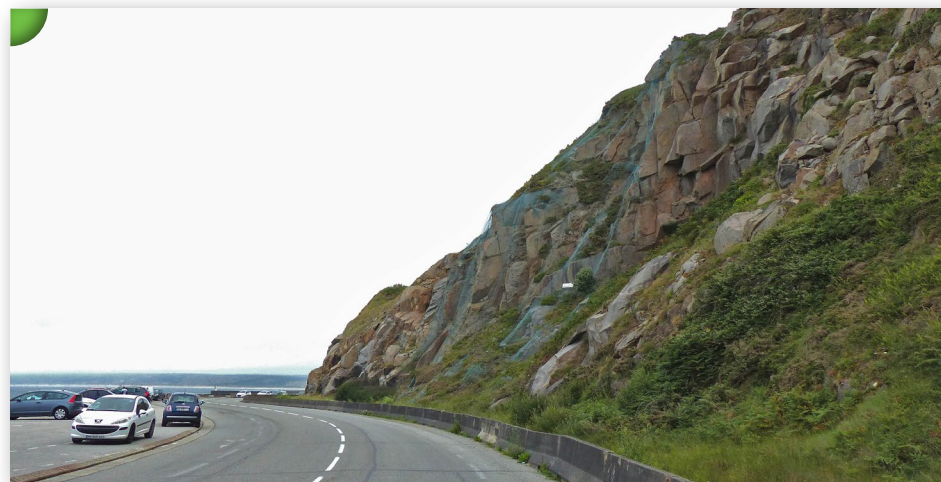
Vue sur les falaises couvertes de lande, depuis les rebords du plateau en surplomb du Nez de Jobourg.

● Le cap de Flamanville

Cette pointe rocheuse était historiquement réputée chez les artistes dès le XIX^e siècle, du fait de ces imposantes falaises surplombant la mer. Aujourd'hui, une partie des falaises du cap de Flamanville a été totalement remodelée, afin d'aménager la centrale nucléaire du même nom et ses infrastructures routières au niveau de la mer. Le caractère industriel a pris le pas sur la nature sauvage des lieux, de la même manière que l'usine ORANO de La Hague, même si cette présence reste perceptible sous certains angles seulement.

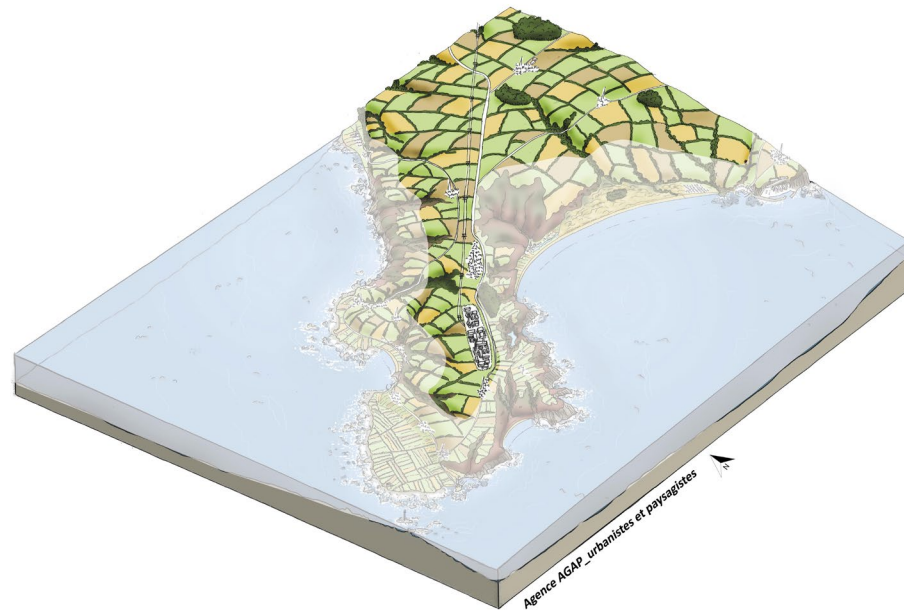


Perspective dans la brume sur la centrale nucléaire de Flamanville depuis la plage de Biville.



Falaises de Flamanville, dominant l'imposante route d'accès à la centrale nucléaire.

Structure paysagère n° 2 : le bocage de la Hague intérieure



La péninsule de la Hague est desservie par une seule route principale : la RD901 en provenance de Cherbourg qui suit la ligne de crête de la Hague et culmine jusqu'à 174 mètres de haut. Elle traverse les villages de Beaumont-Hague et Jobourg, puis se termine à Auderville. L'arrière-pays de la Hague est modelé par le plateau haguais, basculé vers le nord de la péninsule, pouvant atteindre une altitude de 180 mètres, et offrant presque continuellement des perspectives sur la mer. Ces paysages sont dominés par le bocage, maillant un parcellaire agricole très dense. Un élément de paysage s'est imposé en 1966 et lui confère un caractère industrielle prononcé : l'usine ORANO (ex COGEMA) de traitement des déchets nucléaires, de plus de 200 hectares en partie sommitale du plateau haguais, avec des cheminées de 100 mètres de hauteur. Accompagnée de lignes à hautes tensions et d'une importante infrastructure routière de Cherbourg à la Hague, elle s'intègre difficilement à ce paysage rural et sauvage.

● Les cultures, prairies et le bocage

On observe principalement des prairies de fauche ou à pacage sur cette unité, ce qui confère aux paysages une belle couleur verte au cœur du bocage plus sombre. On trouve également des cultures céréalières, principalement sur la partie haute du plateau de la Hague. Plus à l'abri des vents, les haies de l'arrière-pays sont de hauteur plus importante que sur la côte, mais demeurent anémomorphosées. Elles sont composées de diverses essences champêtres, arbustives et arboricoles (hêtre, chêne, frêne, saule, noisetier, prunellier, aubépine...). Les talus sont souvent renforcés par des murets de pierre, sur lesquels les arbres ont poussé. Appelés localement « chasses », les routes et chemins de la Hague intérieure sont creux, ce qui favorise des ambiances intimistes.



Route descendant vers la côte, bordée de hauts talus plantés, vers le hameau d'Omonville-la-Petite.



Paysage verdoyant, donnant sur une grande prairie longée de haies denses de chênes depuis la RD404, proche du hameau de Branville-Hague.



Coteau de la vallée du Vau Jouan : versant d'un vallon occupé par la lande couleur bronze et par des boisements sur les hauteurs

● Les vallons boisés et de lande

Les vallons abrités des vents et dont les pentes sont moins favorables à l'exploitation agricole, se boisent progressivement (frênes, chênes, saules...), dessinant des sillons intimes creusés dans le plateau agricole.



Vallon encaissé verdoyant depuis la RD45, au sud du village d'Omonville-la-Rogue.

- **L'usine ORANO (ex COGEMA) et ses infrastructures associées**

L'usine ORANO, avec ses cheminées montant à 100 mètres de haut, est imposante dans ce paysage agricole côtier. Son caractère industriel imposant et dominant marque une rupture majeure avec ces paysages réputés pour leur attrait pittoresque.

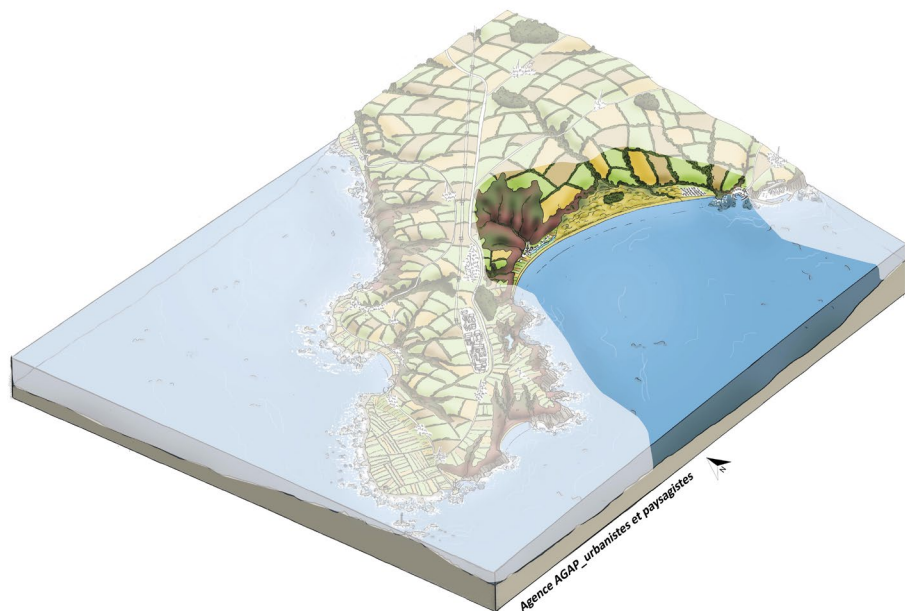


Vue prégnante sur l'usine ORANO depuis le nord-est du plateau.



Limite nord de l'usine ORANO, sur les hauteurs de La Hague. Grandes perspectives sur les prairies bocagères du plateau et la mer au loin, dominées par les pylônes électriques des lignes à haute tension.

Structure paysagère n° 3 : les dunes immenses de Biville et les larges parcelles cultivées de rebord de plateau



Cette structure est organisée autour de l'anse de Vauville, cadrée au nord et au sud par les caps d'Herqueville et Flamanville. Elle prend en compte la Grande Vallée située en amont de Vauville, les massifs dunaires et les rebords de plateau. Cette immense anse dunaire a été formée par l'accumulation des sédiments venus de la mer, au pied des falaises mortes de Biville. Ici, comme dans l'ensemble de l'unité paysagère, l'introduction de plantes exotiques est permise par la douceur du climat (voir les jardins de Vauville et le parc de Flamanville).

● La Grande Vallée donnant sur Vauville

Cette vallée est singulière à la péninsule de la Hague. Elle est vaste et entièrement vêtue de lande. Son ruisseau principal débouche dans le bourg de Vauville, avant de se rejeter dans la mer.



Vallée du Moitié, RD318, en direction de Vauville : fond de vallée non habité, marqué par une végétation basse et dominé par des coteaux recouverts de lande.



Vallée de Beaumont : large vue depuis les coteaux nord-ouest de la vallée, sur Vauville, le massif dunaire au loin et le cap de Flamanville dans la brume. Le fond de vallée en contre-bas présente des pâtures organisées par des talus recouverts de lande arbustive rase.

● Le massif dunaire

Les monticules de sédiments accumulés créent un paysage lunaire, dans lequel quelques pinèdes se distinguent. Les étendues sableuses offrent des paysages spectaculaires. Recouvertes d'une végétation rase dunaire, elles sont ponctuées de zones humides verdoyantes, qui sont le fruit d'un ruissellement difficile vers la mer. L'ancienne fonction militaire, attribuée au massif dunaire au cours du XX^e siècle, a permis une certaine « conservation » des lieux vis-à-vis d'une urbanisation balnéaire. Il est d'ailleurs possible de trouver d'anciens chars abandonnés par l'armée dans le sable, dont le caractère insolite rend les espaces attractifs.



Panorama depuis le lieu-dit le Petit Thot, Vauville. Vaste perspective sur le massif dunaire recouvert d'une végétation rase cuivrée, bordé en amont par les falaises mortes et en aval par l'estran.

● L'étroite bande de terre pâturée de Vauville

L'extrémité nord de l'anse de Vauville correspond à une étendue cultivée et habitée, contenue entre l'estran, les dunes et les massifs de la Grande Vallée. Cette bande de terre littorale dispose d'une réserve naturelle comprenant la mare de Vauville, qui est un marais arrière-littoral.



Panorama depuis la RD237, lieu-dit le Petit Thot, Vauville. Vue sur la mare de Vauville, située entre les prairies et la route urbanisée au pied des falaises arrière-littorales, et l'estran.



Route de la plage de Vauville, vue sur la Grande Vallée depuis les prairies arrières-littorales, dominées en arrière-plan par les coteaux imposants de la Grande Vallée.

● L'estran

L'anse se caractérise par un vaste estran d'environ 500 mètres. On y découvre de larges vues sur les caps de Flamanville et sur les falaises de la Hague. Quelques blockhaus sont éparpillés sur la plage, tombés suite au recul de la dune. Des aménagements d'accès aux plages existent, traversant les massifs dunaires.



Accès piétonnier à la plage de Biville traversant les dunes spectaculaires, structuré par un platelage en bois et une clôture.



Plage de Biville : estran de sable fin qui se prolonge de façon linéaire vers les falaises de la Hague au nord.

● Les rebords de plateau

La transition entre les rebords de plateau et les massifs dunaires est plus ou moins franche selon les contextes. Elle se matérialise par une végétalisation arbustive ou de lande sur les coteaux arrondis, ou bien par une frange nette arborée. Les parcelles agricoles en rebord de plateau sont assez larges et maillées de haies bocagères.



RD123, lieu-dit Le Pont des Sablons, La Hague : vue sur les prairies bordées de haies bocagères, avec un horizon marin annoncé au loin par les imposants massifs dunaires de Biville.

● L'urbanisation portuaire

Les abords côtiers de Flamanville donnent à voir une urbanisation proche de l'estran qui s'étend, caractéristique de l'activité portuaire et balnéaire. Des bourgs comme le Hameau de la Mer ou Diélette s'épaississent par la construction de nouveaux équipements et lotissements.



Place des Tamaris, Siouville-Hague : esplanade aménagée pour un usage balnéaire, aux abords directs des plages.



Port de Diélette, Flamanville : port de plaisance maçonné au pied des coteaux verdoyants et urbanisés de Flamanville.

Matériaux et architecture

La typologie de bâti sur la péninsule de la Hague est directement liée à son exposition aux vents forts côtiers. Au sein de la commune de La Hague, on trouve une faible densité urbaine, les hameaux sont nombreux mais dispersés. La densité urbaine augmente en s'éloignant des côtes et en s'approchant des pôles urbains de Cherbourg et Flamanville, ainsi qu'aux abords des entreprises liées au nucléaire. Des lotissements voient le jour en périphérie de ces pôles et sur les franges balnéaires, ce qui crée une rupture architecturale avec les bâtisses traditionnelles, notamment à Beaumont-Hague et Omonville-la-Rogue.

L'habitat rural est constitué de granit gris à ocre, de grès et de schiste bleu argenté. Les volumes sont construits de façon groupée et dense, parfois dans les vallons, afin de s'abriter collectivement des vents, ce qui n'est pas le cas des constructions résidentielles actuelles. On trouve quelques résidences d'été de la bourgeoisie cherbourgeoise du XIX^e siècle installées sur la côte d'Urville-Nacqueville entre autres : manoirs, châteaux, villas, dont les qualités architecturales et paysagères ponctuelles sont à valoriser et à préserver...



Hameau Mouchel, La Hague : maisons basses mitoyennes construites dans un même alignement, afin de les protéger des vents.

La Hague est identifiable par son patrimoine architectural qui marque son lien fort à la mer : les petits ports de pêche (tel que Port Racine et le port de Goury), le phare de Goury et le sémaphore au niveau du cap de la Hague, sont omniprésents dans les représentations culturelles de ce territoire, depuis le XIX^e siècle.

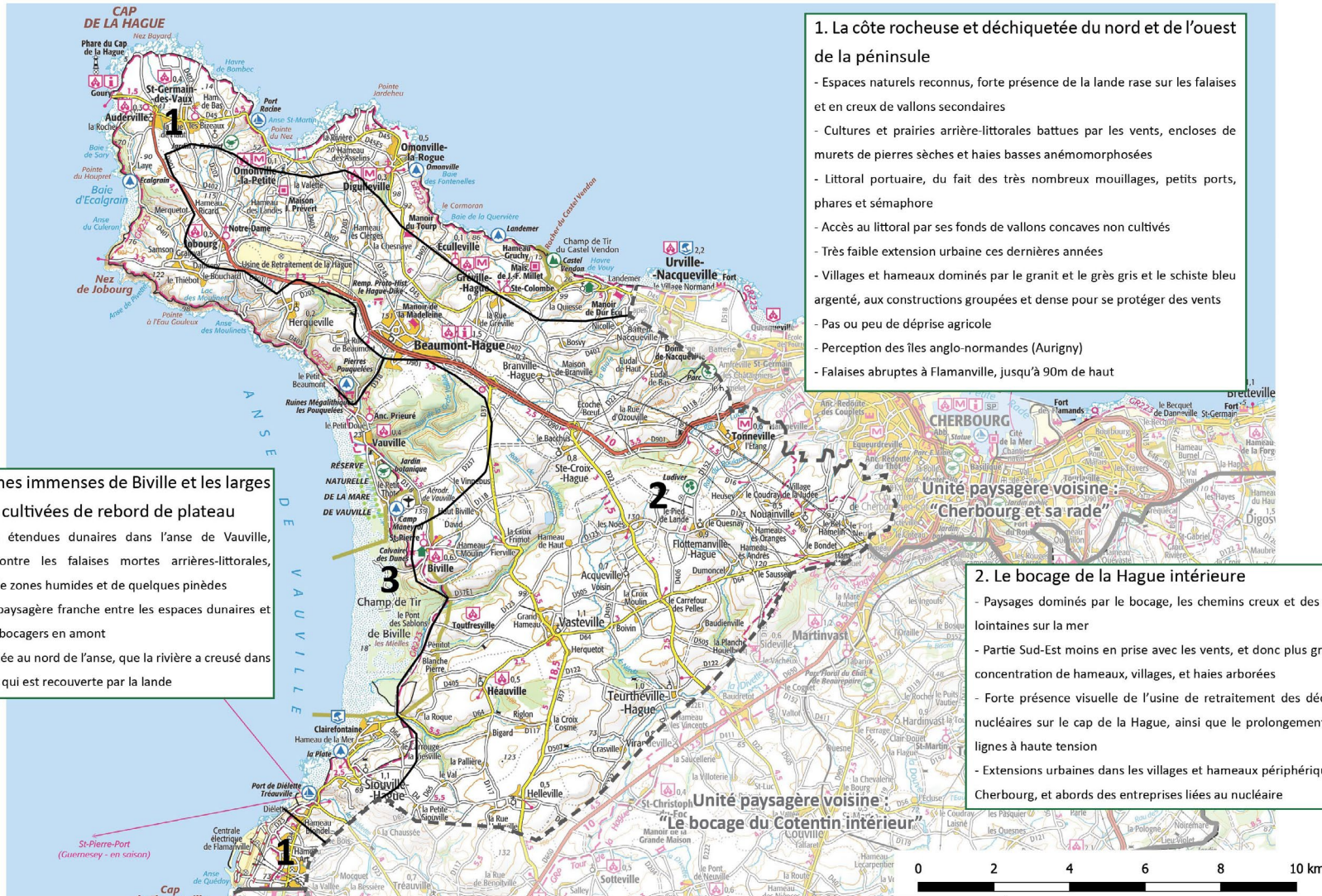


Manoir de Dur-Ecu, La Hague : édifice remarquable implanté au pied des coteaux en bord de mer (site classé).



Phare de Goury, Cap de la Hague : architecture verticale remarquable qui caractérise la côte basse de la Hague.

LA PÉNINSULE DE LA HAGUE - Spatialisation des structures paysagères et éléments de paysage de l'unité



1. La côte rocheuse et déchiquetée du nord et de l'ouest de la péninsule

- Espaces naturels reconnus, forte présence de la lande rase sur les falaises et en creux de vallons secondaires
- Cultures et prairies arrière-littorales battues par les vents, encloses de murets de pierres sèches et haies basses anémomorphosées
- Littoral portuaire, du fait des très nombreux mouillages, petits ports, phares et sémaphore
- Accès au littoral par ses fonds de vallons concaves non cultivés
- Très faible extension urbaine ces dernières années
- Villages et hameaux dominés par le granit et le grès gris et le schiste bleu argenté, aux constructions groupées et dense pour se protéger des vents
- Pas ou peu de déprise agricole
- Perception des îles anglo-normandes (Aurigny)
- Falaises abruptes à Flamanville, jusqu'à 90m de haut

3. Les dunes immenses de Biville et les larges parcelles cultivées de rebord de plateau

- Immenses étendues dunaires dans l'anse de Vauville, appuyées contre les falaises mortes arrière-littorales, parsemées de zones humides et de quelques pinèdes
- Transition paysagère franche entre les espaces dunaires et les plateaux bocagers en amont
- Grande Vallée au nord de l'anse, que la rivière a creusé dans le plateau et qui est recouverte par la lande

2. Le bocage de la Hague intérieure

- Paysages dominés par le bocage, les chemins creux et des vues lointaines sur la mer
- Partie Sud-Est moins en prise avec les vents, et donc plus grande concentration de hameaux, villages, et haies arborées
- Forte présence visuelle de l'usine de retraitement des déchets nucléaires sur le cap de la Hague, ainsi que le prolongement des lignes à haute tension
- Extensions urbaines dans les villages et hameaux périphériques à Cherbourg, et abords des entreprises liées au nucléaire

Légende :

- Limites paysagères nettes ———
- Limites paysagères progressives - - - - -
- Limites administratives départementales ———
- Réseau hydrographique majeur ———

(Sources de la carte : IGN SCAN 100)



Qualification de l'unité paysagère



Qualifier un paysage vise à expliciter les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à ce paysage. Ces représentations et systèmes de valeurs sont soumis à diverses influences qui se diffusent et se stabilisent à différents niveaux d'organisation sociale.

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

L'approche sociologique de l'unité paysagère a pu être abordée lors de trois ateliers participatifs publics. Un total de trente personnes a participé, regroupant des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux), des techniciens des communautés de communes, des professionnels et des représentants du Conservatoire du littoral.

● L'appropriation du nom

L'intitulé d'origine proposé de « La Hague et sa côte sauvage » est reconnu à l'unanimité par les participants qui souhaitent limiter l'unité à son littoral. Toutefois, considérant que l'appellation de la Hague concerne tout le territoire de la péninsule haguaise, et pas seulement sa côte (cf. page 5), il a semblé plus approprié de ne pas insister sur la côte sauvage et de parler de « La péninsule de la Hague ». Compte tenu de la perception d'un rétro-littoral par certains participants aux ateliers publics, la délimitation de la Hague a conservé le plateau agricole et bocager comme partie intégrante de l'unité.

Ateliers du paysage

Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants entendus, l'unité paysagère se lit à partir de trois espaces paysagers caractéristiques : la côte sauvage, le plateau agricole et les dunes de l'anse de Vauville.

- De façon très unanime, l'unité paysagère se caractérise par sa côte sauvage. Le tracé du chemin de grande randonnée, le GR223, est le principal axe structurant permettant de découvrir cet espace. Depuis la partie nord de l'anse de Vauville jusqu'à Landemer, s'étend la côte rocheuse, « domaine dédié à la nature et au paysage ». Ici, le regard se tourne tantôt vers l'horizon maritime, dont les nombreux points de vues cités attestent de l'attrait des lieux (Nez de Jobourg, pointe du Nez au bord de l'anse Saint-Martin, point de vue de la baie des Fontenelles ...), tantôt vers les prairies maritimes maillées de murets de pierres qui bordent l'océan à partir des villages, comme ceux les plus septentrionaux de Saint-Germain-des-Vaux et d'Auderville
- Dans la deuxième partie sud de l'anse de Vauville, la côte devient principalement dunaire. Le changement de paysage se traduit aussi par le changement des activités humaines pratiquées : les activités de sport et loisir nautique comme le spot de kite-surf cité à proximité de Siouville-Hague sont perceptibles.
- Le troisième ensemble paysager reconnu est le plateau de la Hague où s'est installée l'usine de retraitement des déchets nucléaires. Au-delà du site industriel qu'elle représente, Beaumont-Hague constitue la porte de la péninsule. La RD901 est l'axe routier structurant l'espace de la Hague. Le bocage agricole annonce l'insertion de la Hague dans l'espace plus large du Cotentin. C'est dans ce sens, que l'espace bocager est avant tout perçu comme une zone de transition, entre la Hague et le reste du Cotentin avec deux points d'ancrage que sont, le village de Branville-Hague au nord, les landes de Vauville, et l'espace dunaire qui s'étend entre Vauville et Siouville, à l'ouest.

UNITE
PAYSAGERE
4

Carte mentale de La péninsule de la Hague,
réalisée d'après les Ateliers des Paysages©
planche 1



- Planche 1.
- Éléments remarquables et ponctuels reconnus localement (localisation et dénomination)
- Lieux
 - ☼ Points de vue paysagers
 - ☼ Eoliennes
- Ensembles paysagers remarquables
- Lié à l'eau
 - Lié au végétal
 - Lié à l'urbanisation
 - Lié à l'architecture
- Axes structurant le paysage lié
- Réseau routier
 - Réseau hydrographique
 - Autres (ligne THT, ligne de crête, voie ferrée...)
 - Limites administratives départementales
- Planche 2. Propositions de modification des limites de l'UP
- Nouvelles limites proposées
 - Extension ou restriction de l'emprise de UP

©2020, Environnement & Société, cabinet de sociologie urbaine et environnementale
 Fond de carte de l'unité paysagère établi par l'agence AGAP au 20/05/2019



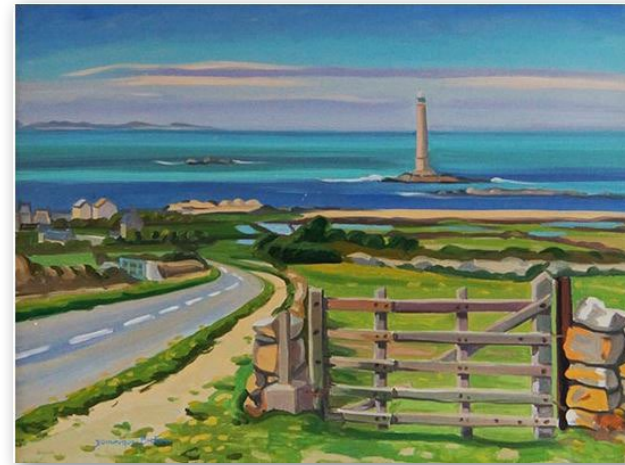
L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias

La singularité de paysage et de climat de la Hague a généré tout un imaginaire que les artistes ont représenté selon leur vision et leur époque. Dès le XIX^e siècle, la Manche et son littoral sont au centre de l'attention des intellectuels qui viennent découvrir la Hague. La mer est représentée en fond de toile, cadrée par des falaises au premier-plan, par des côteaux convexes, des ports de pêches, des hameaux ou encore par les cultures sur le plateau qui la dominent. La dualité terre/mer est prégnante, on parle même de « campagne à la mer ». On aime à représenter les activités traditionnelles rurales dans les paysages.



Georges MOTELEY
Temps gris à Ecalgrain,
XX^e siècle.
Vue sur des falaises littorales
monumentales couvertes de
landes et frappées par la mer
déchaînée.

Les représentations culturelles début XIX^e siècle révèlent une Hague sauvage, mystérieuse, isolée, rustique et inhospitalière, comme une sorte de bout du monde. Ses paysages ont vu naître beaucoup de contes et légendes, plus ou moins effrayants. La mer suscitait la crainte, notamment aux abords des falaises abruptes et menaçantes, contre lesquelles les vagues s'écrasent brutalement.



Dominique BRETON
Phare de Goury à l'automne,
XXI^e siècle. Perspective en
direction de la côte basse,
du port et du phare de
Goury. Présence de l'île
d'Aurigny en arrière-plan.

Les sites clés retrouvés dans les représentations sont : le Nez de Jobourg, la Baie d'Ecalgrain, le phare et port de Goury, les Falaises de Flamanville, Port Racine, et tout le littoral en général.

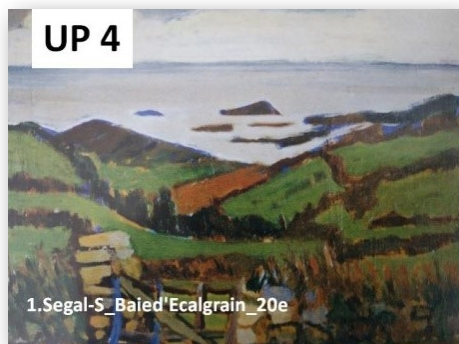


Jean-François MILLET
Le rocher du Castel Vendon,
1848.
Perspective sur un littoral de
hautes falaises abruptes et
menaçantes.

Lors des ateliers publics les participants ont eu la possibilité de choisir la/les iconographies la/les plus représentative(s) de l'unité paysagère selon eux. Ils se sont accordés pour dire que les quatre propositions ci-dessous sont représentatives de l'unité paysagère :

- toutefois, il a été exprimé une nette préférence pour la peinture n° 3, qui met en scène cette combinaison « des plages de galets et le relief » typique de la Hague ;
- représentation n° 4, « C'est bien le patrimoine bâti qui est mis en avant » ;
- représentation n° 1 : « Cela représente la côte des falaises » ;
- représentation n° 2 : « C'est bien l'image de la côte plate » pour certains, mais aussi « la carte postale de la Hague vue de l'extérieur » pour d'autres participants.

Ateliers du paysage



N° 1 : perspective sur la mer depuis les hauteurs du plateau bocager de la Hague.



N° 2 : paysage de la côte basse de la Hague, dont les parcelles de prairies en bord de mer sont bordées de murets de pierre et de haies basses. Visibilité sur le phare de Goury en arrière-plan.

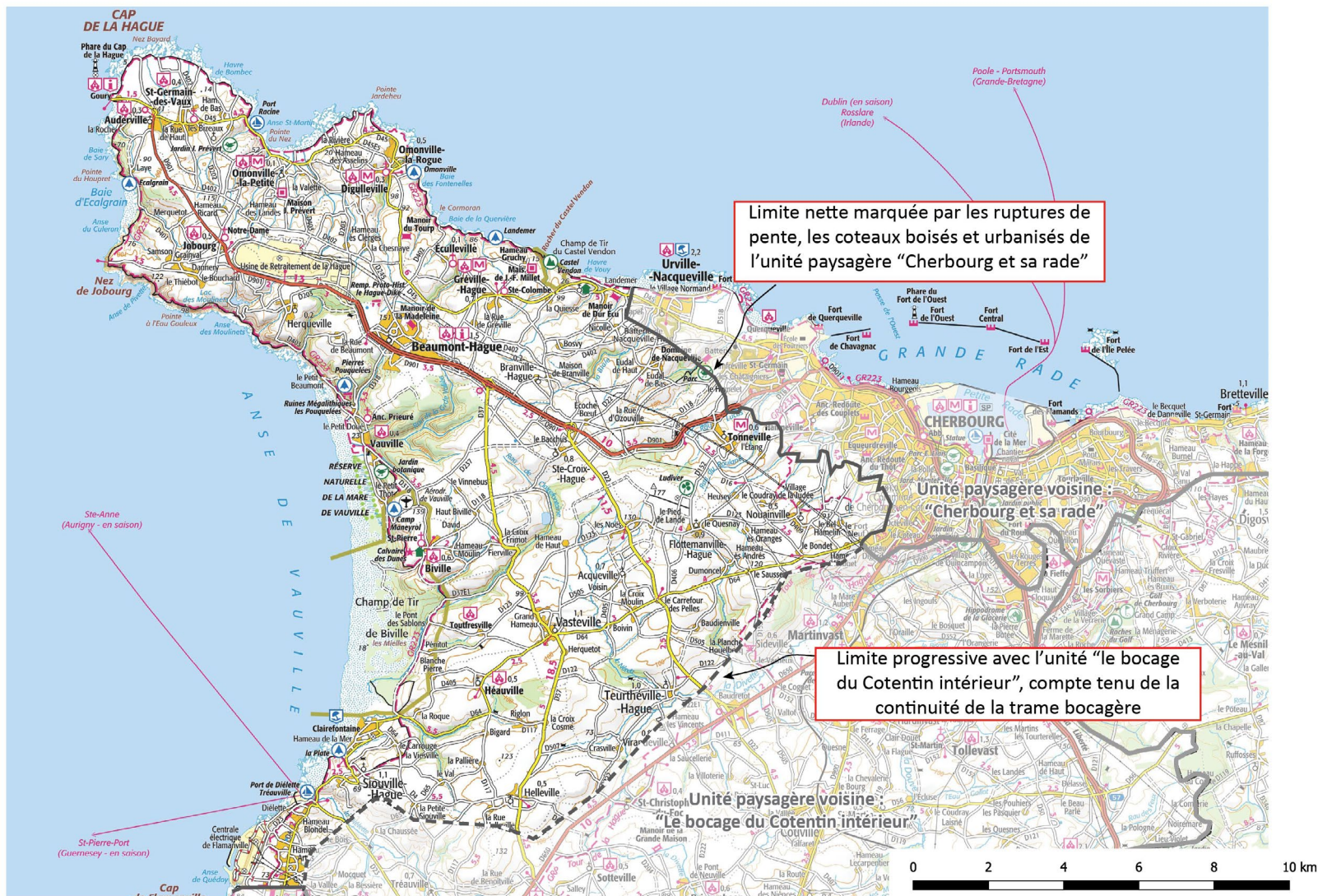


N° 3 : vue sur la côte nord de la Hague, longée par la route littorale élancée au pied des falaises dominantes.



N° 4 : Georges MOTELEY
Église de Jobourg, XIX^e siècle
Paysage pittoresque axé sur l'église de Jobourg surplombant la mer, entourée de landes.

LA PÉNINSULE DE LA HAGUE - Caractérisation des limites paysagères



Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

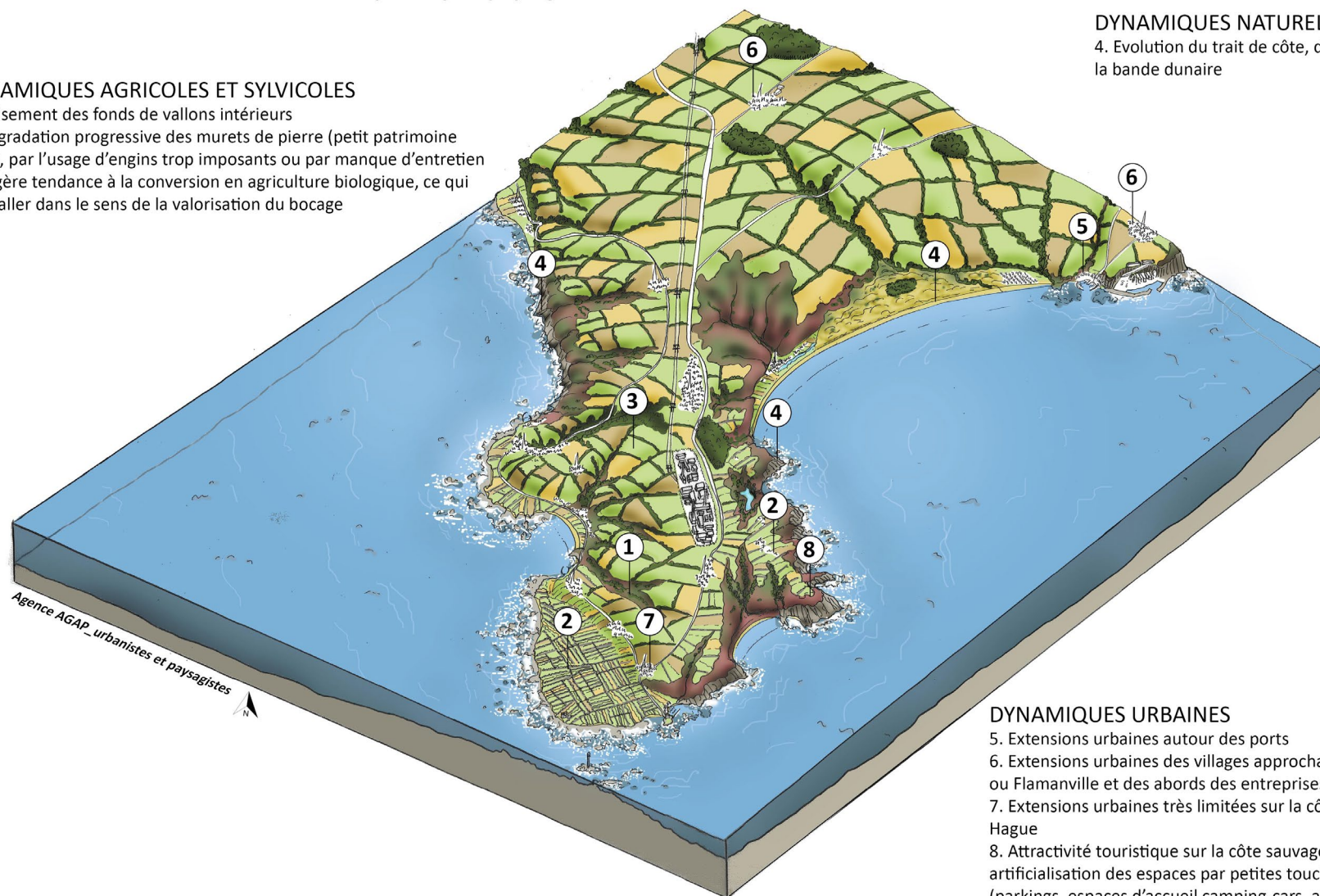
LA PÉNINSULE DE LA HAGUE - Dynamiques paysagères

DYNAMIQUES AGRICOLES ET SYLVICOLES

1. Boisement des fonds de vallons intérieurs
2. Dégradation progressive des murets de pierre (petit patrimoine rural), par l'usage d'engins trop imposants ou par manque d'entretien
3. Légère tendance à la conversion en agriculture biologique, ce qui peut aller dans le sens de la valorisation du bocage

DYNAMIQUES NATURELLES

4. Evolution du trait de côte, déplacement de la bande dunaire



DYNAMIQUES URBAINES

5. Extensions urbaines autour des ports
6. Extensions urbaines des villages approchant de Cherbourg ou Flamanville et des abords des entreprises nucléaires
7. Extensions urbaines très limitées sur la côte sauvage de la Hague
8. Attractivité touristique sur la côte sauvage, et artificialisation des espaces par petites touches successives (parkings, espaces d'accueil camping-cars, aires de repos, etc.), toutefois des réflexions sont menées pour mettre en place une Opération Grand Site ainsi qu'un schéma d'accueil pour les campings-cars.

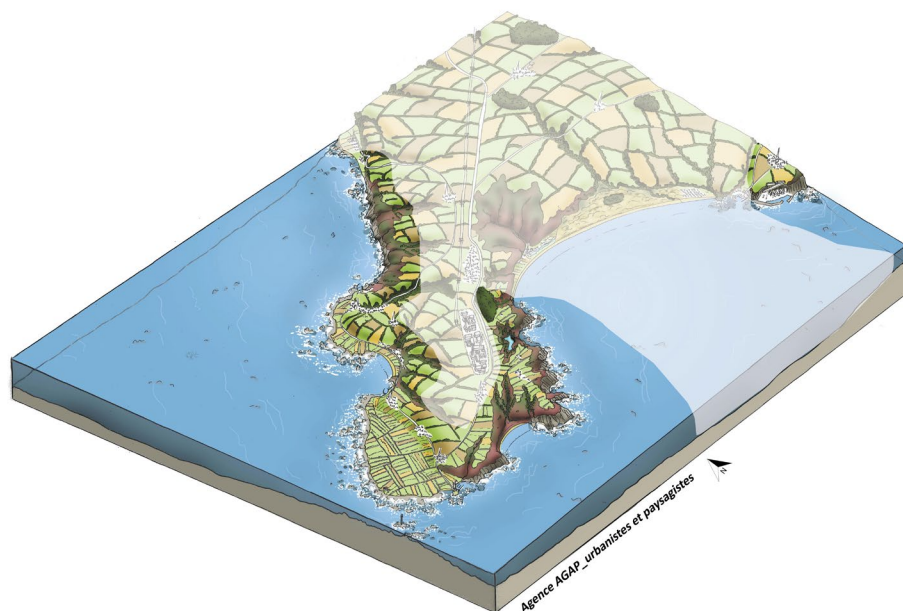
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre



L'analyse de l'évolution des paysages et des dynamiques générales repose sur l'étude des cartes d'analyse thématiques (environnement, paysages, risques) fournies par les services de la DREAL et par les collectivités, ainsi que sur des vues aériennes IGN et celles extraites de l'observatoire photographique de la DREAL et sur les données récoltées lors des ateliers rassemblant les services de l'Etat et autres institutions œuvrant dans le domaine du paysage.

Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes

- **Dynamiques de la structure paysagère n° 1 : la côte rocheuse et déchiquetée du nord et de l'ouest de la péninsule**



L'atlas de 2001 avait révélé assez peu de dynamiques perceptibles sur cette côte. Toutefois, le développement des cultures intensives et l'enfrichement avaient tendance à menacer les murets de pierres sèches. Les prairies laissaient de plus en plus de place aux labours sur les rebords de falaises. De nouveaux quartiers résidentiels et infrastructures touristiques se construisaient autour des hameaux et la fréquentation touristique augmentait.

En vingt ans, les lieux ont très peu changé sur la côte sauvage. L'agriculture reste majeure, les prairies comme les cultures céréalières sont maintenues. Les extensions urbaines sont très limitées, et les opérations en lotissements presque inexistantes.

Les risques de dégradation des murets de pierres sèches qui dessinent un parcellaire laniéré en front de mer, persistent face à l'enfrichement et à un système agricole intensif. Des mesures ont été prises pour préserver ce patrimoine, notamment dans le cadre de l'Opération Grand Site, détaillées lors des ateliers participatifs, toutefois les efforts sont à poursuivre aujourd'hui.

La côte sauvage connaît une fréquentation touristique qui continue de croître depuis 2001. Cette attractivité incite à équiper les littoraux d'infrastructures d'accueil (parkings, aires de repos et pique-nique, aire d'accueil des camping-cars, restaurants, etc.). Une Opération Grand Site

est à nouveau en cours de réflexion pour élaborer une stratégie et des projets d'aménagement qui permettent de concilier la qualité de l'accueil des visiteurs et celle du cadre de vie des habitants fondée sur l'identité locale. La Communauté d'agglomération du Cotentin compte par ailleurs lancer une réflexion pour l'élaboration d'un schéma d'accueil des camping-cars, dont l'activité et les stationnements anarchiques actuels nuisent aux paysages.

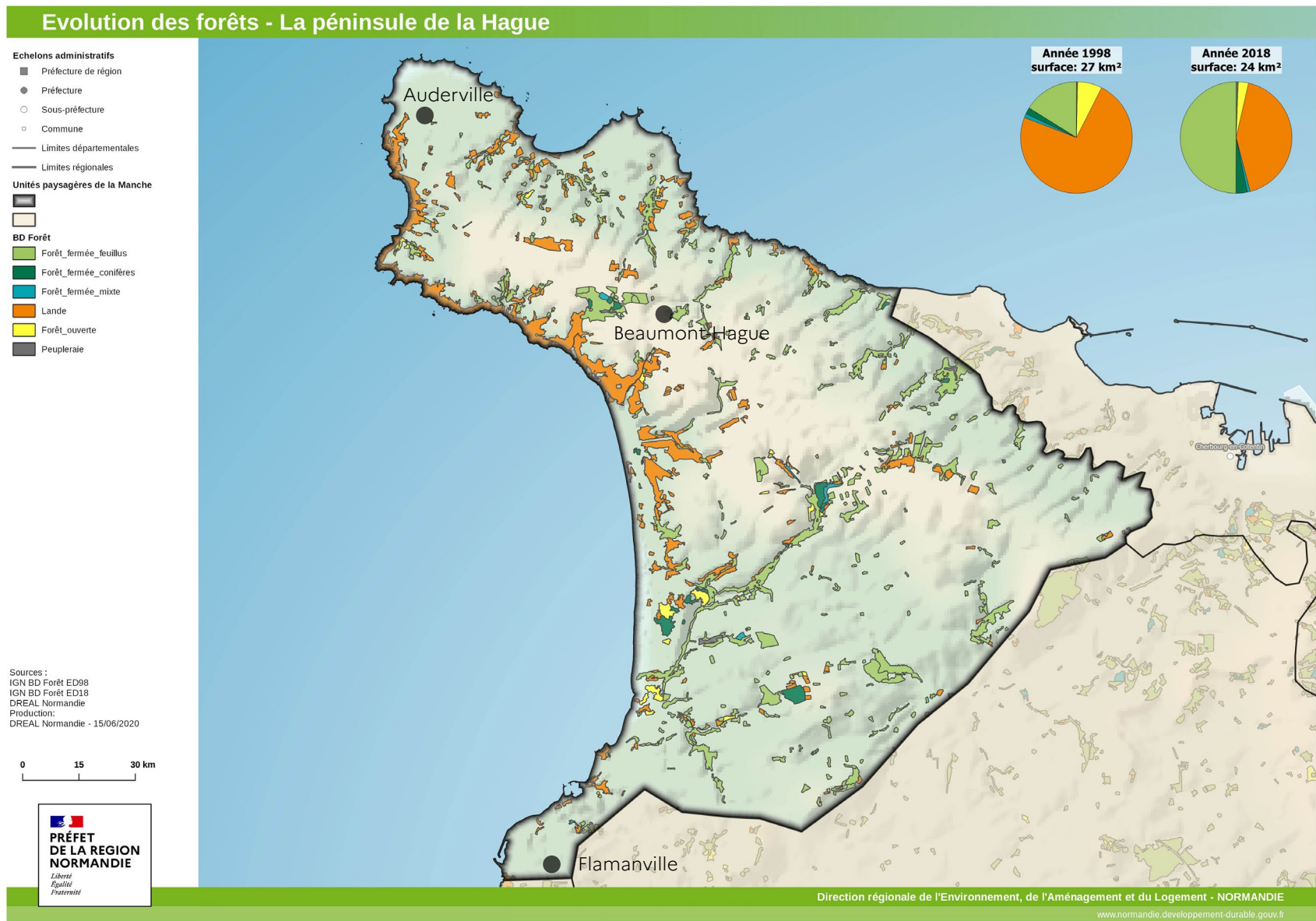
Les espaces naturels de la côte sauvage restent plutôt préservés et la canalisation des visiteurs sur l'unique sentier des douaniers, permet de préserver la faune et la flore locales. Le renouvellement de l'Opération Grand Site de la Hague va permettre le maintien de cette gestion réfléchie des espaces.

Les falaises du Houguet à Herqueville et celles de Urville-Nacqueville connaissent une érosion visible mais assez limitée en comparaison avec certains littoraux dunaires du département. La bande dunaire est plus concernée par l'érosion du trait de côte.

Au cours des vingt dernières années, la lande a de plus en plus évolué vers des boisements, ce qui participe à la fermeture des paysages, notamment au sein des vallons intérieurs où les activités humaines ont cédé la place à une reprise de la végétation spontanée.

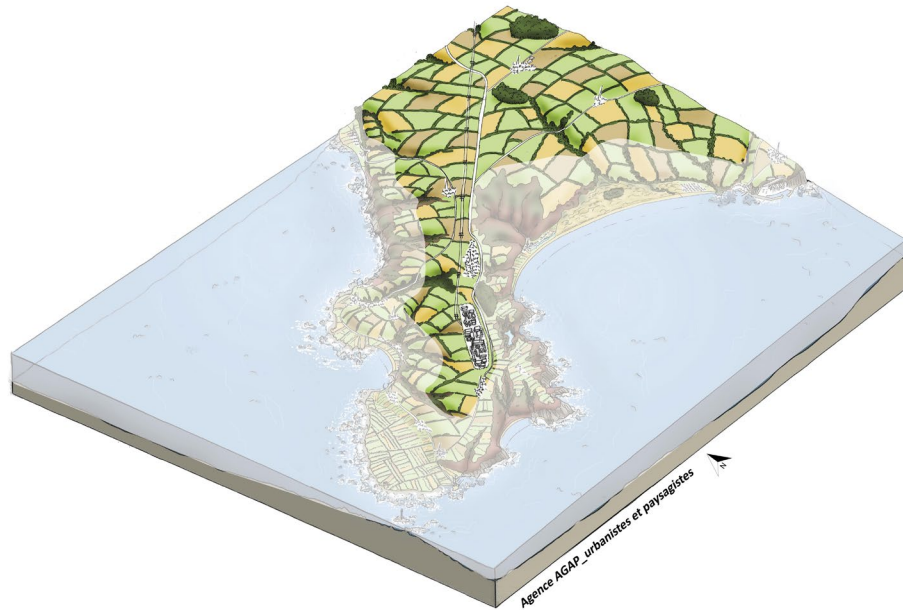


Le Nez de Jobourg entre 2000 et 2009 : la lande s'est étoffée, les murets et haies basses sont entretenus hors des zones d'enfrichement (DREAL ROMEO INDIA & Marc HELLER).



Les surfaces de lande, végétation spontanée emblématique de la Hague, ont fortement régressé au cours des vingt dernières années. Certains espaces non gérés ont été colonisés progressivement par une strate arborée de feuillus et d'autres ont été entretenus par les ovins et les bovins. Globalement les landes ont perdu plus du tiers de leur surface depuis 2001 au sein de la Hague, tandis que l'occupation des sols par les boisements a doublé en vingt ans.

● **Dynamiques de la structure paysagère n° 2 : le bocage de la Hague intérieure**



Dans l'arrière-pays de la Hague, l'atlas de 2001 avait détecté l'enfrichement progressif des vallons et de certains secteurs jusqu'alors cultivés, tandis que de nouveaux hangars agricoles s'implantaient çà et là dans les paysages bocagers. Un développement de l'urbanisation était perceptible dans les communes environnant Cherbourg.

Depuis 2001, les paysages ruraux de bocages et chemins creux sont restés fidèles à eux-mêmes. L'enfrichement reste canalisé dans les vallons intérieurs. La présence de l'usine ORANO (ex COGEMA) et de ses infrastructures routières et électriques est restée sensiblement la même, bien que de nouveaux aménagements ont été effectués : doublement de la ligne à haute tension et création de vastes parkings aux abords sud-est de l'usine. L'ensemble s'impose toujours aussi fortement à ce territoire rural, sauvage et ouvert sur la Manche.



La Rue d'Ozouville entre 2000 et 2014 : la trame bocagère garde sa densité. Des hangars agricoles apparaissent dans le paysage. Les bourgs s'étendent par l'aménagement de petits lotissements (DREAL ROMEO INDIA & Marc HELLER).

De nouveaux projets émergent sur ces paysages déjà très empreints par l'activité industrielle : la Hague constitue le premier gisement national pour l'énergie hydrolienne, qui peuvent à l'avenir amener des mutations radicales du territoire (installations pour la gestion de l'énergie dans les terres, impact en mer...). Un encadrement de ces projets devra être planifié afin de préserver le patrimoine paysager.

Les extensions urbaines décrites dans l'atlas de 2001 se poursuivent dans certains villages aux abords des pôles urbains attractifs de Cherbourg et Flamanville, notamment à Beaumont-Hague. Des lotissements voient le jour en périphérie des bourgs, avec une architecture qui marque une rupture avec celle du bâti traditionnel.

Les contraintes naturelles existantes sur ce territoire côtier, que sont les embruns marins et les vents, ont favorisé de nombreuses conversions en agriculture biologique. Par ailleurs on voit aussi les fermes s'agrandir, avec la construction de nouveaux hangars.

L'agriculture de proximité

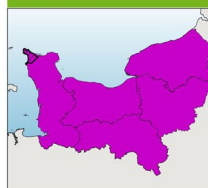
(Source : Manche Terroirs, Bienvenue à la ferme, Agence Bio, Association Bio Normandie ; EAU PROSCOT)



La péninsule de la Hague possède plus de cinq producteurs convertis en agriculture biologique, ce qui dénote du reste du Cotentin.

En règle générale le bocage de la Hague a connu une régression de sa densité entre 1998 et 2012. Toutefois, en comparaison avec le reste du département, l'intérieur de la Hague conserve un bocage assez dense.

Évolution du bocage - La péninsule de la Hague



Evolution de la densité brute des haies entre 1998 et 2012 (en mètre / hectare)*

- Evolution positive
- Evolution négative



Densité de haie en km/km² en 2010

- 0
- 0 à 5
- 5 à 8
- 8 à 27

Forêt > 50 ha

- Préfecture de région
- Préfecture
- Sous-préfecture

Limites des départements

Tache urbaine > 500 ha

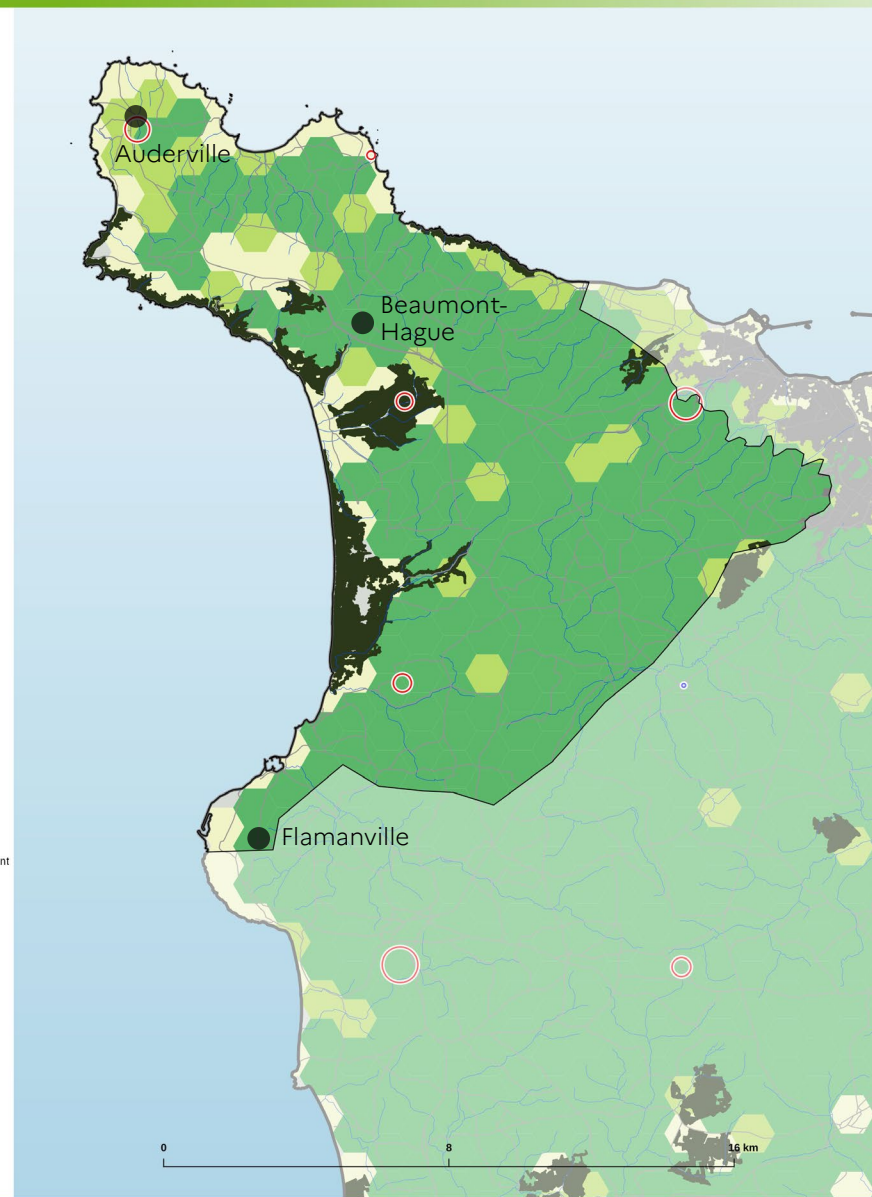
Cours d'eau

Réseau routier principal

- 1 chaussée
- 2 chaussées

* Calcul réalisé au sein de cercles de 300 mètres de rayon répartis de manière uniforme par grappe de 4 sur l'ensemble du département (échantillonnage)

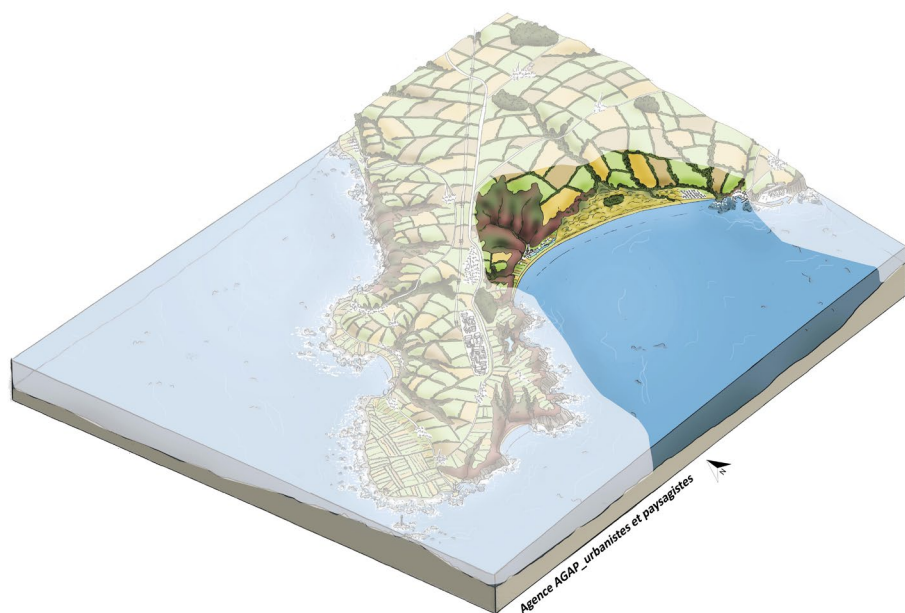
Sources :
Admin express, IGN Geofia 2013, BD Carthage, BD Topo, Etude statistique de la dynamique bocagère (DREAL),
Géonormandie : densité carroyée de haies - DRAF 2018
Production : 16/06/2020
DREAL-NORMANDIE



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

- **Dynamiques de la structure paysagère n° 3 : les dunes immenses de Biville et les larges parcelles cultivées de rebord de plateau**

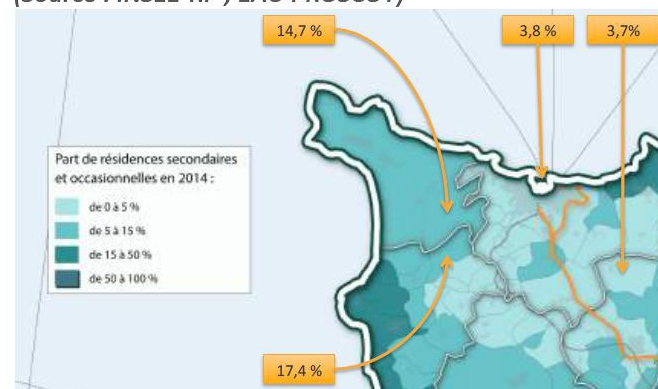


L'atlas de 2001 avait principalement révélé un développement de l'urbanisation résidentielle et touristique autour des stations balnéaires, sous forme pavillonnaire. Ces dynamiques se sont poursuivies ces vingt dernières années, comme à Clairefontaine sur la commune de Siouville-Hague.

Des infrastructures et espaces dédiés aux activités de bord de mer sont aménagés, et de nouveaux lotissements pavillonnaires sont bâtis le long de l'estran, comprenant une part notable de résidences secondaires, notamment autour des ports. Source de nombreux emplois, la centrale

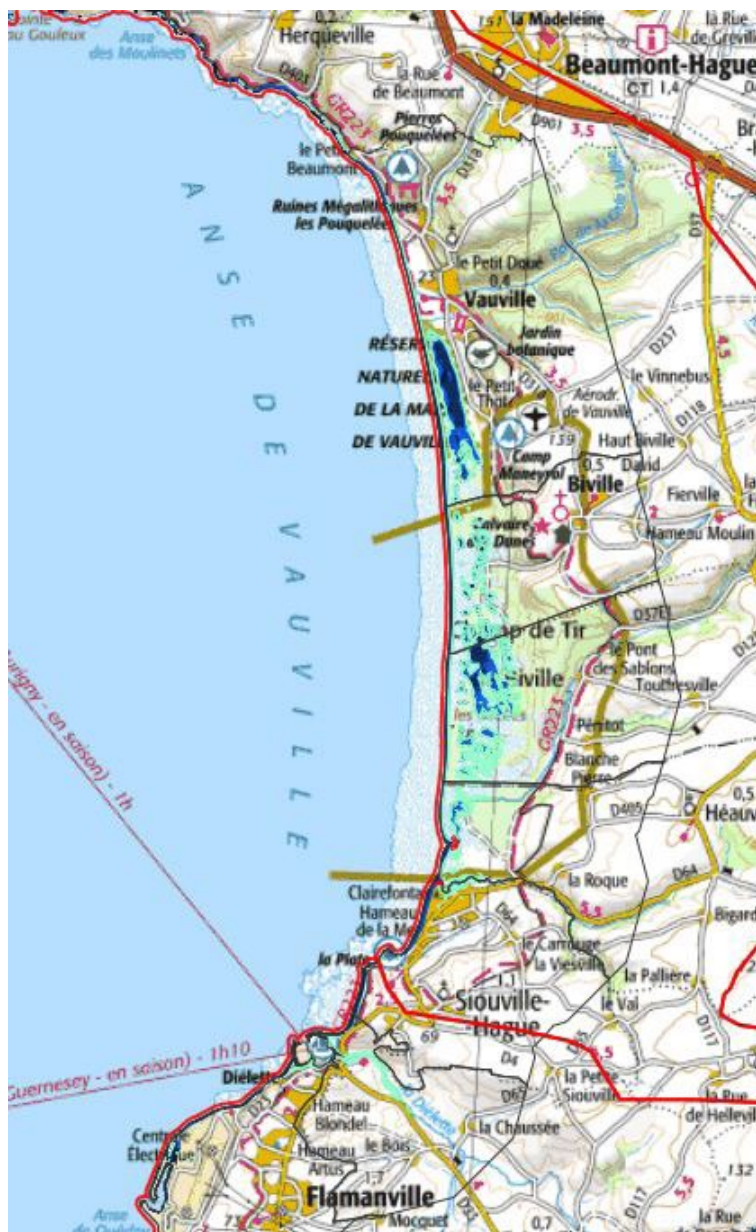
nucléaire de Flamanville participe grandement à l'attraction du territoire et conditionne les extensions urbaines. Toutefois le PLUi, dont l'échéance est prévue en 2023, devrait permettre une meilleure adaptation de l'urbanisation au territoire, grâce à une vision globale cohérente.

Part des résidences secondaires par bassin de vie en 2014
(Source : INSEE-RP ; EAU PROSCOT)



En 2014 le plateau de la Hague compte 5 à 15% de résidences secondaires et occasionnelles, tandis que le pourtour des Pieux et de Flamanville en compte plus de 15%.

Les massifs dunaires sont des espaces naturellement en mutation perpétuelle. Les bandes sableuses évoluent, reculent ou avancent suivant les courants marins et aériens. Les blockhaus datant de la Seconde Guerre mondiale, couchés sur l'estran et non restés perchés et camouflés dans les dunes comme auparavant, en sont l'expression.



Zones sous le niveau marin

- + d'1 m en dessous du niveau de référence
- 0 à 1 m en dessous du niveau de référence
- 0 à 1 m au dessus du niveau de référence

Carte présentant les zones les plus à risque face à la submersion marine en cas d'aléas climatiques majeurs : la mare de Vauville et certaines zones humides des massifs dunaires sont les plus exposés, car leur altitude est assez proche du niveau de la mer. Les espaces urbanisés sont assez peu menacés (carmen.application.developpement-durable.gouv.fr).

Les enjeux relevés par les ateliers publics

Les dynamiques rapportées par les participants, concernent la restauration du patrimoine des murets et la cohabitation entre « La Hague » et le tourisme.

- **Patrimonialisation du paysage avec la reconstruction de murets de pierres, d'origine agricole**

Depuis 2001 environ, un mouvement important de reconstruction des murets de pierre a été engagé. La Communauté de communes de La Hague s'est tout particulièrement investie sur ce thème. Cette prise de conscience se traduit d'abord par une augmentation importante du nombre de murets restaurés. Dans un deuxième temps, ce mouvement de reconstruction des murets a induit l'installation de deux facteurs favorables à la gestion de la qualité paysagère : la revalorisation des pratiques et des savoirs locaux qui sont nécessaires à la rénovation du bâti ancien, la patrimonialisation des paysages de la Hague, c'est-à-dire à l'identification de marqueurs identitaires du « Paysage de la Hague » qui soient reconnus et partagés entre les acteurs publics, agricoles, associatifs et les habitants.

- **Augmentation de la fréquentation touristique**

La confrontation qu'il y a eu pendant les années 1990 entre l'installation de « La Hague » sur le plateau d'ajoncs et de fougères et le développement de l'activité touristique liée à la côte, semble aujourd'hui dépassée. La fréquentation touristique qui consiste principalement à profiter des paysages offerts en parcourant à pied le sentier côtier pose désormais le problème de l'entretien et de l'aménagement du GR223, de l'accueil touristique en termes d'hébergement et de repos, mais également de la gestion des circulations motorisées car les usages agricoles et touristiques cohabitent difficilement sur ces quelques routes étroites qui desservent les différentes pointes de la Hague. Pour plusieurs participants, l'enjeu serait de trouver les « bonnes réponses » aux « besoins » de l'activité touristique sans venir s'opposer au caractère « sauvage » tant recherché de la bande littorale.

Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues

Les dynamiques perçues pour l'unité mettent en évidence une évolution assez limitée finalement des paysages de la Hague : seule l'augmentation de la fréquentation touristique et les actions pour la préservation du patrimoine paysager peuvent avoir un impact visible sur ces espaces.

Les extensions urbaines sont moins perceptibles ou mieux acceptées par la population car elles sont finalement assez limitées. Elles répondent aux besoins des familles qui s'installent sur le territoire et permettent l'implantation de résidences secondaires dont les propriétaires participent à l'économie touristique locale.

Ateliers du paysage

Atouts / faiblesses / opportunités / menaces



Les atouts et faiblesses de l'unité paysagère désignent des éléments de paysage ou des dynamiques qui présentent des opportunités ou des menaces pour l'amélioration du cadre de vie des populations.

Atouts et opportunités

- **Un patrimoine naturel et patrimonial préservé :**
 - un patrimoine naturel exceptionnel : dunes, landes, falaises, cordons de galets... ;
 - la côte reste fidèle à ses représentations les plus enracinées ;
 - l'ensemble du bâti traditionnel et des édifices maritimes est entretenu et réhabilité.
- **Des paysages agricoles valorisés :**
 - une agriculture qui s'oriente tout doucement vers des pratiques favorisant la biodiversité qui peuvent valoriser un bocage dense et structurant ;
 - encourager l'implantation de petites exploitations aux pratiques plus extensives constitue une opportunité afin de garantir l'entretien de surfaces délaissées par les pratiques contemporaines, comme les vallons intérieurs où les boisements ferment les paysages.
- **Une attractivité touristique qui se maintient :**
 - faible impact du tourisme sur la qualité des paysages, en partie grâce aux réflexions et projets de l'opération grand site (OGS) de La Hague.

Faiblesses et menaces

- **Un territoire qui a attiré des projets industriels d'ampleur nationale :**
 - une connotation « nucléaire » plaquée sur le territoire, qui peut inquiéter ;
 - des infrastructures industrielles difficiles à intégrer. Les projets nécessitent donc un encadrement.
- **Des littoraux qui incitent au déploiement des résidences secondaires :**
 - des bourgs qui s'étendent ponctuellement sur les terres agricoles et le long des espaces naturels côtiers mais qui sont inanimés hors période estivale.
- **Un petit patrimoine rural menacé par l'agriculture conventionnelle :**
 - les murets de pierres sèches forment un patrimoine à entretenir. Par leurs dimensions et leurs accès, les parcelles qu'ils entourent ne permettent pas des pratiques agricoles mécanisées.

Liste des communes concernées en tout ou partie

- Benoîtville
- Cherbourg-en-Cotentin (communes déléguées concernées : Cherbourg-Octeville, Equeurville-Hainneville, Querqueville)
- Flamanville
- Héauville
- Helleville
- La Hague (communes déléguées concernées : Acqueville, Auderville, Beaumont-Hague, Biville, Branville-Hague, Digulleville, Eculleville, Flottemanville-Hague, Gréville-Hague, Herqueville, Jobourg, Omonville-la-Rogue, Sainte-Croix-Hague, Saint-Germain-des-Vaux, Tonneville, Urville-Nacqueville, Vasteville, Vauville)
- Martinvast
- Nouainville
- Saint-Christophe-du-Foc
- Sideville
- Siouville-Hague
- Sotteville
- Teurthéville-Hague
- Tréauville
- Virandeville.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex - Tél. 02 35 58 52 80
1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1 - Tél. 02 50 01 83 00

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

